

Pierre Decary
(PIERRE DECARY) MAJOR
PRÉSIDENT. S. C. M.

" P "

LE PROCUREUR :

Vu l'absence de l'Officier Défenseur, je
demande l'ajournement de cette cause à
jeudi, le 24 mai, 1945, à 1000 heures.

LA COUR :-

LA COUR ACCORDE L'AJOURNEMENT DEMANDÉ.

-X-X-X-

- MINUTE D'AJOURNEMENT ET DE REPRISE D'AUDIENCE -

A 1135 heures, le 21 mai, 1945, la Cour
s'est ajournée.

-X-X-X-

A 1333 heures, le 24 mai, 1945, la Cour
se rassemble.

(Le procès se poursuit.)

-X-X-X-X-X-X-